Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_5_06_07_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Juillet 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Juillet à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre (à partir de 20h21), DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica (à partir de 20h20), DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah (à partir de 20h20), LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DUVIVIER Emmanuelle (donne pouvoir à DROUET Nicolas)

A été nommée secrétaire : BUHOT Caroline (article L.2121-15 du CGCT)

005 - Enfance / Finances - Tarifs de l'accueil périscolaire matin et soir pour 2026/2027

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu le barème différencié en fonction du quotient familial adopté ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2018 relatif à la demande d'agrément de la garderie en accueil périscolaire par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations afin d'offrir un service plus riche et en contrepartie la demande de subvention de la CAF et de la MSA ;

Vu la réunion de la Commission Finances qui s'est tenue le 1er Juin 2026 ;
Vu la réunion de la Commission Enfance Jeunesse qui s'est tenue le 30 Juin 2026 ;

Il est proposé de facturer l'heure d'accueil périscolaire du matin et du soir selon les tarifs suivants :

TRANCHES	Subvention municipale proposée 2026/2027	Facturation aux familles (forfait d'une heure) Tarif 2026/2027
A	84 %	0,77 €
B	75 %	1,20 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_5_06_07_2026-DE

C	62 %	1,82 €
D	58 %	2,01 €
E	50 %	2,40 €
F	45 %	2,83 €
G	40 %	2,87 €
H	coût réel	4,79 €

Il est précisé que :
- le matin, une arrivée avant 8h00 est facturée 1,5 heure et une arrivée après 8h00 est facturée 1 heure,
- le soir, un départ entre 17h00 et 18h00 est facturé sur la base d'un forfait d'1 heure et un départ après 18h00 est facturé sur la base d'un forfait de 2 heures,
- par délibération du 23 juillet 2012, tout départ après 19h00 est facturé 15 € par demi-heure commencée et par famille.

Par ailleurs, un droit d'entrée fixe a été mis en place par délibération du Conseil municipal du 13 mai 2014 pour la garderie du soir. Ce droit d'entrée correspond à une participation au coût du goûter.
Il est proposé de fixer ce prix à 1,00 €. Cette facturation ne bénéficie pas de la tarification sociale.

Après questions et échanges sur les tarifs, sur les horaires de démarrage du goûter et du déclenchement de la facturation, Madame Katiana DARTOIS répond que le livret d'accueil et le portail familles seront mis à jour.

Madame Caroline BUHOT rappelle que précédemment le temps d'accueil gratuit avait été décidé en fonction des horaires de train.

Après délibération, le Conseil municipal :
- Adopte les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir ci-dessus présentés et décide de les mettre en œuvre à compter du 1er septembre 2026.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 6 Juillet 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Caroline BUHOT

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 17 Juillet 2026
et Publication le : 17 Juillet 2026